



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Soutien au sport féminin

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Établissement public , Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

Sport

Vous êtes un acteur investi dans le "sport féminin" ? Par son plan régional de féminisation du sport la Région Nouvelle-Aquitaine soutient les actions innovantes en faveur du développement et de la promotion des pratiques sportives féminines.

Échéances

Le dossier doit être envoyé minimum 4 mois avant le début de l'opération.

Objectifs

Afin de favoriser la pratique physique et sportive féminine sur son territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine valorise et soutient les structures sportives qui s'investissent dans le développement des pratiques sportives féminines et qui mettent en œuvre des initiatives innovantes :

structures proposant un accueil adapté aux femmes,
développement d'activités spécifiques mères-enfants,
organisation d'événements dédiés au sport féminin,
création et mise en œuvre de projets « mixité »,...

Bénéficiaires

Le mouvement sportif (associations sportives).
Les collectivités locales.
Les établissements publics de coopération intercommunale.
Les entreprises.
Les associations ou réseaux associatifs ayant développé une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives.

Montant

Le montant de l'aide régionale est défini au vu des actions présentées par les structures.

Critères de sélection

La pertinence et la plus-value de l'action initiée (pertinence du diagnostic et des réponses apportées, qualité de l'action au regard des temps de pratique proposés et de l'encadrement, etc).

L'accessibilité géographique et socio-économique des publics (coût des adhésions ou prestations proposées).

La régularité et la durée de l'action. Celle-ci devra s'inscrire dans le temps en vue d'une pérennisation.

la cohérence du budget présenté ainsi que le montant des cofinancements attribués par les autres collectivités publiques

Les actions proposées par des clubs ayant déjà des sections/créneaux féminins devront s'appuyer sur les besoins spécifiques afin d'apporter une plus-value au regard de leur pratique habituelle.

Une attention particulière sera portée aux actions réalisées dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Pour les actions ayant bénéficié d'un soutien en 2020, l'instruction du dossier 2021 ne se fera que sur présentation du compte rendu financier et du bilan qualitatif de l'action 2020.

Comment faire ma demande ?

Télécharger le dossier de demande de subvention "Soutien au sport féminin".

Envoyer ce document par mail au correspondant dont le nom figure en première page du dossier.

Correspondants

Service des sports

05 87 21 31 11